

Rapport sur la situation en matière de développement durable

ANNÉES
➤ 2022
2023

> Sommaire



4

L'intro

Le développement durable de Rives de Moselle

- Le territoire Rives de Moselle
- Le développement durable

8

Les programmes

liés au développement durable du territoire

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026
- Le Plan d'action Déchets et Économie circulaire
- Le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- La Stratégie numérique responsable (SNR)
- Le Projet alimentaire territorial (PAT)
- Le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)
- Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

19

Les actions

de développement durable sur la période 2022-2023

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Transition vers une économie circulaire

Madame, Monsieur,

Je suis très heureux de vous présenter le rapport de développement durable de la Communauté de Communes Rives de Moselle sur la période 2022/2023.

Les actions et projets ont été nombreux et nous avons souhaité les valoriser tout au long de ce document autour de plusieurs piliers : la pédagogie, la biodiversité et les actions durables des entreprises.

La pédagogie est au cœur de notre politique avec notamment la multiplication de nos interventions dans les écoles primaires du territoire. L'objectif étant de sensibiliser un maximum d'enfants et d'en faire de futurs écocitoyens en matière de réduction du gaspillage alimentaire et de valorisation des déchets (recyclage, compostage, limitation).

En parallèle des animations scolaires, ces actions ont également été réalisées au sein d'entreprises ou de résidences seniors pour transmettre ces gestes au plus grand nombre.

La Communauté de Communes a aussi multiplié les initiatives en matière de biodiversité en installant des nichoirs à mésanges et des gîtes à chauve-souris sur le territoire, pour lutter notamment contre les chenilles processionnaires et leurs papillons de nuit, et favoriser le bien-être de ces espèces.



Nous avons aussi conclu un partenariat avec le centre de sauvegarde de la faune lorraine pour veiller à la faune sauvage sur notre territoire et notamment du côté des nombreux étangs présents sur Rives de Moselle.

En outre, nous avons réduit les tontes sur nos nombreuses zones d'activités et mis en place la gestion différenciée pour favoriser le bon développement de la nature et des espèces. Nous souhaitons également multiplier la végétalisation au sein de nos espaces, notamment nos voies vertes.

Enfin, par les biais des dispositifs éco-défis et repar'acteurs, nous souhaitons poursuivre la sensibilisation des entreprises et valoriser celles qui ont déjà emprunté un chemin vertueux et éco-responsable.

Les projets ne manquent pas sur notre territoire qui se veut dynamique et à la hauteur des enjeux de notre époque en matière de développement durable.

Julien Freyburger

Président de la communauté
de communes Rives de Moselle

An aerial photograph of a town, likely Rives de Moselle, showing a mix of residential buildings, a large green field, and a river winding through the landscape. The sky is blue with some light clouds. The text 'Le développement durable de Rives de Moselle' is overlaid in white with a teal arrow pointing right.

Le développement durable de Rives de Moselle

LE TERRITOIRE Rives de Moselle

Rives de Moselle est une Communauté de Communes située dans le département de la Moselle. Elle est composée de 20 communes membres, formant une population de 52 774 habitants (2020). La commune principale est Maizières-lès-Metz (11 776 habitants en 2020).

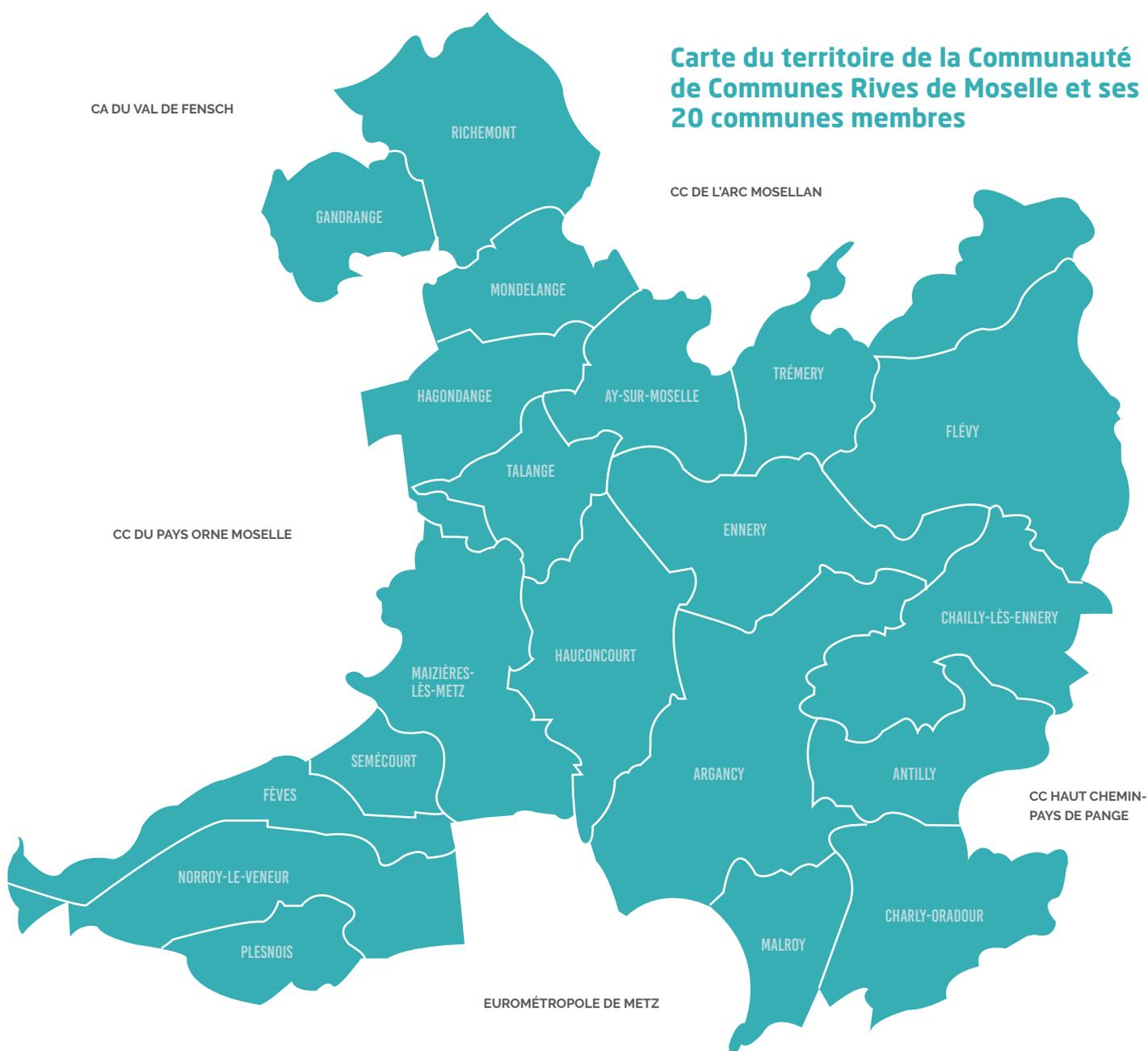
Le territoire intercommunal s'articule autour d'un axe nord/sud composé de plusieurs voies adjacentes :

- Des voies aquatiques : la rivière Moselle, le Canal des Mines de Fer de Moselle.
- Des voies routières : l'autoroute A31, les routes départementales D652/D112F, D953 et D1.
- Une voie ferrée.

Ce secteur central est urbanisé et composé de plusieurs zones d'activités. Autour de cet axe, le territoire est périurbain à rural, caractérisé à l'ouest par les Côtes de Moselle.

Ces caractéristiques démographiques, géographiques et en termes d'aménagement du territoire guident les réflexions et actions du territoire en matière de développement durable.

Carte du territoire de la Communauté de Communes Rives de Moselle et ses 20 communes membres



Le développement durable

Le développement durable est le point d'équilibre de 3 piliers : l'économie, l'environnement et la société.

Les cinq finalités du développement durable

(Code de l'environnement art. L110 1)

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Transition vers une économie circulaire

Rapport de développement durable

Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent établir un rapport sur la situation en matière de développement durable, présenté par le Président préalablement aux débats sur le projet de budget (article L 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le contenu de ce rapport est précisé à l'article L 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales et dans le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'intercommunalité, et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire, au regard des 5 finalités du développement durable.



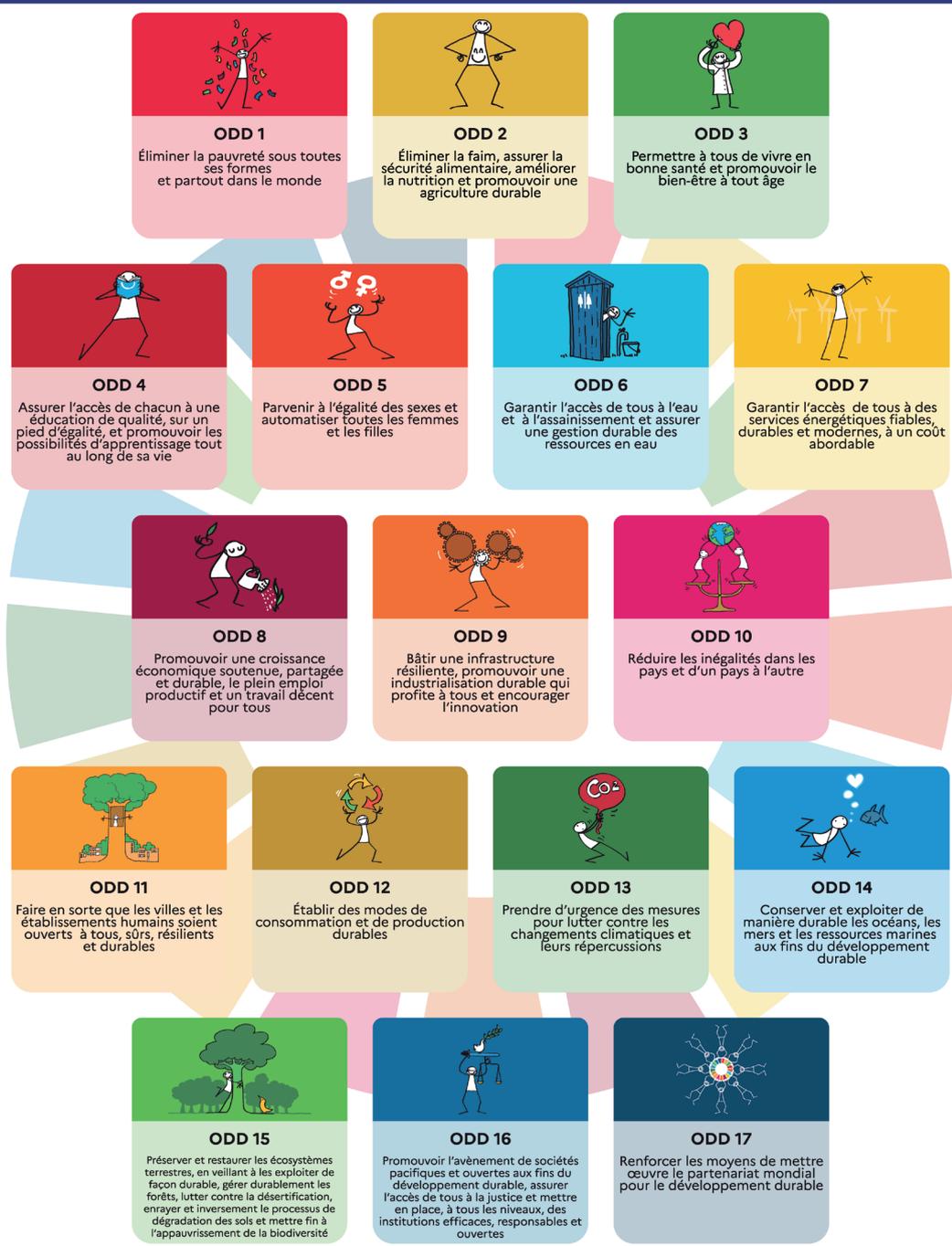
Les 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ONU septembre 2015) dit « Agenda 2030 »



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Transformer notre monde par l'Agenda 2030



<https://www.agenda-2030.fr>

DICO-M-GOUV/AF/F23207- Octobre 2023





Les programmes liés au développement durable du territoire

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026

Approuvé par délibération du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021

Le plan d'action comprend 39 actions pour le territoire :

➔ MOBILITÉ

- Elaborer le schéma directeur des mobilités de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Accompagner le développement du TER
- Développer les noeuds modaux aux abords des deux gares du territoire
- Développer le covoiturage et promouvoir son usage
- Réorienter l'objectif du schéma communautaire des voies vertes
- Favoriser le télétravail
- Valoriser et organiser le développement du co-working
- Mettre en place des pédibus au niveau des écoles élémentaires
- Promouvoir l'usage du vélo sur le territoire
- Acquisition de véhicules propres et développement des bornes de recharge sur le territoire

➔ ENERGIES RENOUVELABLES

- Développer les réseaux de chaleur approvisionnés par des énergies renouvelables sur le territoire
- Développer l'achat et l'utilisation de chaudières à bois
- Promouvoir le développement de la méthanisation grâce à un accompagnement de la collectivité
- Développer le photovoltaïque sur le territoire



➔ AGRICULTURE ET FORESTERIE

- Accompagner et soutenir les agriculteurs dans leur conversion vers le bio
- Permettre l'adaptation du secteur forestier au changement climatique
- Permettre l'adaptation du secteur agricole au changement climatique
- Végétaliser les espaces publics et préserver la biodiversité
- Prévenir le risque inondation sur le territoire

➔ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Développer les lieux de consommation en circuits courts
- Favoriser l'utilisation de produits locaux et bio dans la restauration collective
- Favoriser la construction bois pour les bâtiments communaux et communautaires

➔ HABITAT ET PATRIMOINE PUBLIC

- Optimiser la gestion de l'éclairage public
- Poursuivre et ajuster les aides versées par la Communauté de Communes sur les travaux de rénovation
- Mettre en place un service d'accompagnement complet à la rénovation énergétique des logements
- Réalisation d'une thermographie aérienne et d'audits énergétiques des bâtiments communaux et communautaires
- Anticiper l'évolution des constructions neuves



© alphaspirit/AdobeStock

➤ Les programmes

➔ ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits : réemploi, réparation et réutilisation
- Prévention et gestion des biodéchets
- Mettre en place l'extension des consignes de tri
- Réduire les tonnages issus du territoire orientés en centre de stockage

➔ GOUVERNANCE ET EXEMPLARITE

- Gouvernance et pilotage du PCAET
- Former le personnel et les élus des communes et de la Communauté de Communes au développement durable
- Créer des commissions citoyennes travaillant sur des projets précis
- Mettre en place une charte d'achats publics éco-responsables
- Sensibilisation aux thématiques air-climat-énergie à travers divers évènements et campagnes d'information
- Sensibilisation auprès des enfants dans les écoles

➔ ÉCONOMIE

- Encourager les entreprises à s'engager dans le développement durable
- Déployer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale



Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs du territoire en matière de :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique



Le plan d'action Déchets et Economie circulaire

Elaboré dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) passé avec l'ADEME sur la période 2020-2022, le plan d'action comprend 39 actions pour le territoire :

Les 30 actions « Déchets et Economie circulaire »

➔ AXE 1 : ANIMER LE PROJET ET MOBILISER LES ACTEURS

- Assurer l'engagement des acteurs du CODEC sur le long terme
- Définir une équipe projet : animateur(s) / plan de formation / pilotage
- Poursuivre la mobilisation des relais terrain
- Intégrer le principe d'économie circulaire à toutes les compétences de Rives de Moselle
- Développer l'exemplarité de Rives de Moselle en matière d'économie circulaire
- Sensibiliser à l'économie circulaire toutes les collectivités et administrations du territoire
- Développer des actions de communication tout public



➔ AXE 2 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET D'ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE

Axe 2-1 : l'offre et les acteurs économiques du territoire

- Déployer l'action Eco-défis
- Former les entreprises à l'Économie circulaire
- Déployer une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
- Sensibilisation des établissements au choix des fournitures

Axe 2-2 : la demande et les comportements d'achats de biens et de services

- Développer des solutions et des actions d'échanges (numériques ou non) de biens
- Développer le réseau des acteurs de la réparation sur le territoire de la Communauté de Communes afin de favoriser la réparation et le réemploi
- Mettre en œuvre une recyclerie
- Déployer et soutenir la mise en œuvre d'un Repair Café
- Porter à connaissance et pérenniser l'animation du site zéro déchets
- S'assurer que les marchés publics intègrent les principes du chantier exemplaire (eau, énergie, déchets, tri)
- Diagnostics cantines et gros producteurs

Axe 2-3 : la gestion des déchets

- Anticiper le passage à l'extension des consignes de tri
- Mise à jour de l'étude pour la mise en place de la tarification incitative en 2021/2022
- Etude sur le tri des biodéchets à la source
- Stratégie de développement des déchèteries professionnelles
- Inciter au tri des déchets d'activité des entreprises (DAE) dans les entreprises (via par exemple des actions collectives)
- Mettre en place une filière de méthanisation



➤ Les programmes

➔ AXE 3 : CONNAITRE ET SUIVRE LES INDICATEURS TECHNIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mettre en place le suivi des indicateurs de l'économie circulaire sur les 7 piliers
- Mettre à disposition les données du CODEC pour les futurs observatoires sur la Région et inciter l'ensemble des acteurs à répondre aux enquêtes de collecte, traitement...
- Suivre la création d'emploi et d'activité dans le suivi des indicateurs
- Publication du rapport sur le Service Public de Gestion des Déchets chaque année
- Mise en place d'un outil de communication
- Dépôt d'une fiche action minimum par an sur OPTIGEDE

Ces actions sont en résonance avec le Plan Climat Air Energie Territorial de Rives de Moselle et participent à la réalisation de fiches action de celui-ci.

Le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Par délibération du 30 novembre 2017, la Communauté de Communes Rives de Moselle s'est engagée dans la réalisation de son deuxième Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Un projet de PLPDMA a été validé par délibération le 28 mars 2019, puis soumis à la consultation du public du 2 au 31 mai 2019. Aucune remarque n'a été faite. Le PLPDMA 2019-2024 a été soumis à la validation finale du Conseil Communautaire le 11 juillet 2019 avant transmission au Préfet et à l'ADEME.

La volonté des élus est de continuer les actions entreprises lors du premier programme et d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés. L'année 2018 a été consacrée à réaliser une mise à jour des données utiles pour ce deuxième PLPDMA. De plus, Rives de Moselle a décidé de

s'engager dans un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC en partenariat avec l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) d'une durée de trois ans (2020-2022).

Les principaux objectifs du PLPDMA sont :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010),
- Stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) – notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Cette politique s'intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

Quelques chiffres :

		2022	Ecart entre 2021 et 2022
Tonnages déchets ultimes (OM) (Apport volontaire + porte à porte)		13 520,22 t (258,45 kg/hab.)	-4,83 %
Tonnages Collecte sélective	Verre (Apport volontaire)	1 536,14 t (soit 29,36 kg/hab.)	-0,3 %
	Papiers (Apport volontaire)	611,74 t (soit 11,69 kg/hab.)	-1,35 %
	Emballages (Apport volontaire + porte-à-porte)	1 552,64 t (soit 29,68 kg/hab.)	+1,18 %
Total (en tonnes)		17 220,74 t (soit 329,19 kg/hab.)	-4,27 %

La quantité de déchets ultimes (ordures ménagères) est en diminution (- 4,83 % par rapport à 2021), alors que celle des « emballages recyclables » augmente légèrement (+ 1,18 %). La quantité de déchets collectée et traitée via les déchèteries communautaires est également en baisse avec 9 687 tonnes en 2022 contre 11 723 tonnes en 2021 (hors gravats).

En 2022, l'ambassadeur du tri a pu reprendre les animations et interventions prévues dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), validé en 2019 pour une durée de 6 ans.

Les actions en faveur d'une transition vers l'économie circulaire, reprises dans le PLPDMA, sont celles du CODEC.

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est une évaluation des émissions de GES d'une organisation sur une année d'activité, dans le but d'identifier et de mobiliser des leviers d'actions de réduction de ces émissions.

Ce dispositif a été introduit par l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Les dispositions législatives relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont précisées à l'article L299-25 du Code de l'environnement.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre comprend notamment un plan de transitions pour les 3 années suivantes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la structure. Pour les communautés de communes de plus de 50 000 habitants, il est mis à jour tous les 3 ans. Rives de Moselle est concernée par le diagnostic de son patrimoine et de ses compétences. Le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé porte sur l'année 2021.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre 2021 de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Catégories d'émissions	N°	Postes	Emissions en tCO2e
SCOPE 1 Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion (chauffage gaz)	18
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (véhicules thermiques)	411
	4	Emissions directes fugitives (décomposition des déchets et des eaux usées)	6451
SCOPE 2 Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	136
SCOPE 3 Autres émissions indirectes de GES	11	Déchets (traitement des matières)	4972

Sur l'année 2021, dans le cadre de son patrimoine et de l'exercice de ses compétences, et au regard des postes SCOPE analysés, Rives de Moselle a émis près de 12 000 tonnes de CO2e (dont plus de 560 tCO2e pour le patrimoine, soit environ 5 % des émissions).

L'analyse Patrimoine et Compétences montre que les émissions directes fugitives génèrent la part la plus importante de gaz à effet de serre (6 451 tCO2e). Viennent ensuite les déchets (poste 11) en termes d'émissions indirectes. Toutefois, le poste 11 étant le seul poste analysé dans le SCOPE 3, il sera à comparer aux autres postes de ce SCOPE lors du prochain BEGES. Les émissions directes

fugitives sont majoritairement générées par le traitement des déchets par enfouissement et incinération (5 611 tCO2e contre 840 tCO2e pour le traitement des eaux usées).

En termes de compétences, et en lien avec les émissions directes fugitives vues précédemment, c'est la compétence Déchets ménagers et assimilés qui émet la majorité des gaz à effet de serre (10 931 tCO2e contre 957 tCO2e pour l'Assainissement/eau potable par exemple).

Pour autant, grâce à la collecte des déchets réalisée par la communauté de communes (porte-à-porte, points d'apport volontaire, déchèteries), plus de 15 000 tCO2e ont pu être évitées en 2021.

➤ Les programmes

Le plan de transition pour les années 2022 à 2024 comprend un plan d'action

Préconisations d'actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le patrimoine et les compétences de Rives de Moselle (SCOPE 1 et SCOPE 2) :

Administration générale	Actions sur la consommation de gaz et d'électricité des bâtiments (siège, finances, annexe technique)
Déchets ménagers et assimilés	<ul style="list-style-type: none"> · Passage à l'incinération de toutes les ordures ménagères · Réduction des ordures ménagères par collecte séparée des biodéchets · Sensibilisation des habitants à la réduction des emballages achetés, au réemploi et à la réutilisation · Sensibilisation des habitants et mairies au compostage à domicile des déchets de jardin et des espaces verts (moins de déchets verts en déchetterie) · Actions de sensibilisation à l'éco-conduite sur les véhicules de collecte des déchets ménagers (bennes), réflexion sur les parcours de collecte, la fréquence des collectes · Etude pour l'acquisition de bennes de collecte fonctionnant avec d'autres carburants
Salage – balayage	Etude pour l'acquisition de véhicules de balayage fonctionnant avec d'autres carburants
Assainissement – eau potable	Etude de réduction des émissions fugitives Réflexion sur la consommation d'énergie des postes de relevage/stations d'épuration

Evolution du BEGES de Rives de Moselle

Un premier bilan des émissions de gaz à effet de serre avant été réalisé pour Rives de Moselle sur l'année 2017, au titre de son patrimoine et des services.

Entre les années 2017 et 2021, des changements sont intervenus, notamment au niveau du patrimoine de l'intercommunalité (bâtiments et véhicules en particulier).

Un comparatif peut toutefois être présenté pour les postes d'émissions, pour ces 2 années étudiées :



Catégories d'émissions	N°	Postes	Année 2017 Emissions en tCO2e	Année 2021 Emissions en tCO2e
SCOPE 1 Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion (chauffage gaz)	1 103	18
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (véhicules thermiques)	644	411
	4	Emissions directes fugitives (décomposition des déchets et des eaux usées)	7 242	6451
SCOPE 2 Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	175	136
SCOPE 3 Autres émissions indirectes de GES	11	Déchets (traitement des matières)	NC	4972

Le plan d'action proposé en conclusion du BEGES de l'année 2017 a pu être mis en œuvre au cours des années suivantes

GESTION DES DÉCHETS

→ Instauration d'un tri sélectif pour les déchets organiques visant à réduire la part des ordures ménagères enfouies

Exemple : distribution de composteurs aux foyers et entreprises intéressés

→ Sensibilisation sur la réduction à la source des déchets

Exemple : actions de sensibilisation dans les écoles notamment

→ Installation de composteurs et autres équipements nécessaires à proximité des bâtiments qui appartiennent à la collectivité

Exemple : installation au siège de l'intercommunalité et à proximité de logements séniors



DÉPLACEMENTS

→ Achat de véhicules électriques pour remplacer les véhicules thermiques

Exemple : 3 véhicules électriques acquis pour le siège communautaire

→ Sensibilisation des agents à l'éco-conduite

Exemple : Organisation de formations pour les agents

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

→ Campagne d'audits énergétiques sur les bâtiments intercommunaux

Exemple : Plusieurs audits programmés sur des bâtiments intercommunaux

→ Passage à l'éclairage LED dans les bâtiments publics

Exemple : Eclairage LED en place dans plusieurs bâtiments communautaires

→ Sensibilisation des agents aux économies d'énergie

Exemple : Ecolo-défis des services en 2023



Le prochain BEGES de Rives de Moselle sera réalisé pour l'année 2024.

› Les programmes

La stratégie numérique responsable (SNR)

La loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, dite loi REEN, entre dans les dispositifs et actions déployés par le gouvernement pour faire converger la transition numérique et la transition écologique. Elle s'adresse à tous les acteurs liés au numérique : les professionnels du secteur, les acteurs publics et les consommateurs.

La loi s'articule autour de 5 objectifs :

- Faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique
- Limiter le renouvellement des appareils numériques
- Adopter des usages numériques écoresponsables
- Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores
- Promouvoir une **stratégie numérique responsable** dans les territoires

Ce 5^e objectif concerne Rives de Moselle.

Le décret n°2022-1084 du 29 juillet 2022 précise le contenu de cette stratégie.

Le principe, les orientations et le calendrier de la Stratégie Numérique Responsable de Rives de Moselle ont été validés par le Conseil communautaire le 28 septembre 2023.

Le programme de travail de la stratégie numérique responsable de Rives de Moselle (schéma directeur 2023-2025)

2023 : « BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LA DSI »

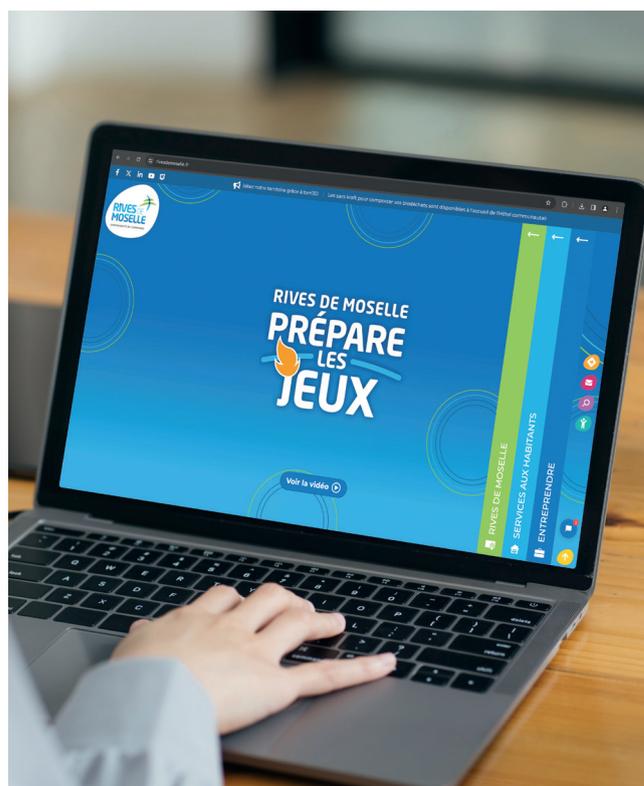
- Réflexion et intégration des nouveaux systèmes d'information après la cyber attaque (réflexion et matériel éco-responsables)
- Groupement de commandes des flottes mobiles et photocopieurs (matériel éco-responsable)
- Rédaction du programme de travail de la Stratégie Numérique Responsable

2024 : « ANNÉE DES MAILS, DES DONNÉES ET DES ACHATS DURABLES »

- Bilan et impact des boîtes mails / Stockage des données
- *Etat des lieux des espaces de stockage Outlook 365 par utilisateur : nombre de mails, ETC*
- *Sensibilisation des agents à la gestion des boîtes mails en vue de la réduction de la pollution numérique liée aux boîtes mails et au stockage de ces mails*
- *Rédaction d'une charte de bonnes pratiques de l'utilisation des boîtes mails*
- Le stockage des données
- *Sensibilisation des agents à la bonne gestion des données*
- *Réduction des doublons (fichiers), notamment lors de la rédaction de documents partagés.*
- Rédaction d'une charte : achats responsables du numérique
- Rédaction du cycle de vie des matériels numériques de l'EPCI

2025 : « ANNÉE DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE »

- Bilan de la période 2023-2024
- Stratégie de communication à l'échelle du territoire intercommunal
- Partage et retour d'expérience vers les communes membres, les entreprises
- Pistes d'amélioration



© PaeGAG/AdobeStock

Le projet alimentaire territorial (PAT)



Rives de Moselle est soucieuse des questions liées à l'alimentation sur son territoire intercommunal. Ce sujet est pour partie abordé dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), notamment au travers de fiches actions en lien avec l'alimentation, l'adaptation au changement climatique et l'agriculture. L'intercommunalité souhaite connaître davantage les enjeux de son territoire liés à l'alimentation, et porter un projet alimentaire territorial (PAT) local, accompagnée notamment de ses communes membres, des représentants du Département, de la Région, des Chambres d'Agriculture, de l'Etat, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau, des associations locales, des agriculteurs et producteurs, des entreprises. La réflexion autour d'un projet alimentaire territorial a démarré fin 2021, et s'est concrétisée en 2023 grâce au partenariat établi avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et à la reconnaissance officielle de niveau 1 du PAT émergeant de Rives de Moselle par le ministère de l'Agriculture et de la

Souveraineté Alimentaire (MASA) pour une durée de 3 ans à partir du 12 juillet 2023. Le PAT de Rives de Moselle, en cours de construction, porte sur le territoire composé des 20 communes membres, pour sa population. Le Comité de pilotage du PAT de Rives de Moselle s'est réuni pour la première fois le 19 septembre 2023. Pour la première phase de construction du PAT, un diagnostic alimentaire est mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle. Il porte notamment sur 4 volets liés à l'alimentation sur le territoire :

- L'économie de l'agriculture et de l'alimentation
- La santé publique
- La dimension sociale de l'alimentation
- La dimension environnementale de l'alimentation et de l'agriculture

La seconde phase concernera la constitution d'un plan d'action avec le comité de pilotage, dans l'objectif de répondre aux enjeux du territoire qui ressortiront du diagnostic.

Le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, une fiche action a été définie en faveur de la mise en place d'un service d'accompagnement complet à la rénovation énergétique des logements. Ce service est lié au déploiement du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), en partenariat avec la Région Grand Est, sur le territoire de Rives de Moselle depuis 2021. Il permet de renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement

dans leur parcours de rénovation. Le programme SARE a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de rénovation énergétique, en mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels en s'appuyant sur le réseau « France Rénov' ». Le programme est co-financé par des fournisseurs d'énergie du secteur privé dans le cadre du dispositif de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Il est co-porté par l'ADEME.

➤ Les programmes

Au niveau du territoire de Rives de Moselle, le service d'accompagnement à la rénovation énergétique s'organise en partenariat avec 2 structures :

➔ L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin : c'est l'espace conseil

France Rénov' pour le territoire de Rives de Moselle. L'ALEC assure différents niveaux de conseils et d'accompagnement dans le cadre des projets de rénovation des habitants, pour leur maison individuelle, et des copropriétés notamment.

Depuis début 2022, des permanences mensuelles de l'ALEC sur le territoire de Rives de Moselle ont été mises en place pour permettre aux habitants de rencontrer un conseiller sur le territoire : à Maizières-lès-Metz (locaux de Rives de Moselle) le 2^e mardi du mois, et à Ennery (Maison France Services) le dernier mercredi du mois.

Différentes actions sont par ailleurs mises en place par l'ALEC, en lien avec Rives de Moselle et ses communes membres, comme des thermographies des façades, des réunions d'information, des événements, ...



➔ Oktave : c'est le service intégré de la rénovation énergétique de l'habitat

initié par la Région Grand Est et l'ADEME.

Oktave assure également plusieurs niveaux

de conseils et d'accompagnement des maisons individuelles

et des copropriétés, et peut également assurer des prestations

d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre pour les travaux.



**FORUM D'ACCOMPAGNEMENT
À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

BESOIN D'AIDE ?
NOUS SOMMES LÀ !

SAMEDI 14 OCTOBRE
10 H 00 - 17 H 00
**SALLE DES FÊTES DE
MAIZIÈRES-LES-METZ**

rivesdemoselle.fr

Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)



© Michael Fritzen/AdobeStock

La mobilité est un élément central du développement durable. En effet, un Plan de Mobilité Simplifié, comme celui mis en place par Rives de Moselle, vise à réduire l'empreinte environnementale et à favoriser une qualité de vie supérieure. En concentrant ses efforts sur trois leviers principaux : les déplacements doux (comme la marche et le vélo), le transport en commun et le changement de comportement vers des pratiques plus responsables, l'initiative cherchant à diminuer la dépendance à l'automobile. Ce faisant, elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à alléger la congestion urbaine et à promouvoir une santé meilleure pour tous.

Le but ultime est de créer un environnement plus propre, plus sûr et plus agréable, tout en favorisant l'efficacité et l'inclusivité dans les déplacements de chacun.

Le PDMS sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire en 2024.



>

Les actions de développement durable sur la période 2022-2023

(actions regroupées
par politique publique
concernée)

➤ Les actions

Lutte contre le changement climatique

L'administration générale

TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été instauré à raison de 1,5 jour maximum par semaine pour les postes le permettant.

Parmi les avantages de ce dispositif, un jour de télétravail permet d'éviter 1 aller/retour en voiture individuelle.

FORFAIT MOBILITÉS

Le «Forfait Mobilités Durables» est un dispositif qui rembourse partiellement ou totalement les frais de déplacement entre domicile et lieu de travail pour les agents de Rives de Moselle utilisant des moyens de transport durables. Il inclut l'usage du vélo personnel (y compris les vélos à assistance électrique), le covoiturage (en tant que conducteur ou passager), les véhicules électriques sans siège (comme les trottinettes ou gyropodes), et les services de mobilité partagée (location de véhicules non thermiques, services d'autopartage de véhicules à faibles émissions). Le montant du forfait varie en fonction de la fréquence d'utilisation de ces moyens de transport et de la durée de présence de l'agent dans l'année, avec des plafonds établis à 100 €, 200 €, ou 300 € selon le nombre de jours d'utilisation (30-59 jours, 60-100 jours, ou plus de 100 jours). Pour être éligible, l'agent doit utiliser ces transports pour ses trajets domicile-travail pendant au moins 30 jours dans l'année, ajusté selon son temps de travail et sa présence annuelle. Le «Forfait Mobilités Durables» présente un impact positif dans la lutte contre le changement climatique. En 2022, 25 agents, soit environ 27% de l'effectif total (91 agents), ont



bénéficié de ce dispositif, ce qui témoigne de son efficacité et de son adoption croissante parmi les agents en faveur de pratiques de déplacement plus durables. L'impact de cette mesure est positif puisque pour l'année 2022, il a été constaté que 299 dossiers ont été traités et les aides correspondantes accordées, pour un montant global de 53 843,95 euros. Ces chiffres illustrent la pertinence de la politique d'incitation adoptée et l'engagement des habitants en faveur d'une mobilité plus durable.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

Examen des possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques et programmation de travaux en ce sens.

Le développement durable



Actions de sensibilisation pour les agents intercommunaux

ÉCOLO-DÉFIS DES SERVICES (déplacements malins, économies d'énergies, réduction des déchets, réduction du papier et de la pollution numérique)

CAFÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES AGENTS (sensibilisation au bilan du PCAET 1^{re} année, au BEGES année 2021, remise des prix des écolo-défis 2022)

CAFÉS DÉCOUVERTE POUR LES AGENTS (sensibilisation au gaspillage alimentaire et à la cuisine des fruits et légumes invendus, découverte de l'espace naturel sensible du territoire intercommunal)

Actions de sensibilisation pour les communes membres

RENCONTRES « NATURE ET ENVIRONNEMENT » pour les élus communaux et les membres du COPIL du PCAET (le Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine – CSFL – et la forêt de Gandrange/ Richemont avec l'ONF, l'espace naturel sensible et le barrage d'Argancy avec la Mairie, VNF et UEM)



FICHES REPÈRES DURABLES 2022 « Des éco-gestes pour ma commune », pour les communes membres :

- Gérer les espaces verts de manière différenciée
- Préserver la nature du sol dans les espaces verts
- Economiser l'eau douce
- Le paysage de la commune
- La Trame verte et bleue communale
- Des cours d'écoles durables
- Rénovation du bâti – adaptation à la faune présente
- Réduire l'impact des chenilles processionnaires du chêne

L'habitat

SALON HABITAT ET RÉNOVATION 2022 / FORUM D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2023

Permanence des partenaires de Rives de Moselle sur 1 journée, pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation.

Afin de sensibiliser au mieux sa population et permettre à ses administrés de se renseigner sur les différentes aides mobilisables, Rives de Moselle a organisé en 2023 son premier forum d'accompagnement à la rénovation énergétique. Après un Salon Habitat et Rénovation en 2022 sur la commune de Mondelange, l'EPCI a souhaité accentuer la communication vis-à-vis des aides existantes à destination des administrés pour leur permettre de limiter leur consommation d'énergie et baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet événement a attiré une centaine de visiteurs qui ont pu être renseignés.

DISPOSITIF D'AIDES RIV'RÉNOV

Depuis plusieurs années, Rives de Moselle accompagne la réhabilitation du parc privé de logements. Les propriétaires occupants, mais également les propriétaires bailleurs et les copropriétés bénéficient ainsi d'aides pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. En 2022, plus de 520 foyers en ont bénéficié pour près de 700 000 € de subventions. 5 postes de travaux sont financés : l'isolation de la toiture, celle des murs extérieurs, le remplacement de menuiseries, le changement de système de chauffage ainsi que le ravalement de façades.

RIVES DE MOSELLE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION AVEC

LE DISPOSITIF RIV'RÉNOV

EN 2022, RIV'RÉNOV C'EST :

- 521 DOSSIERS
- PRÈS DE 700 000 EUROS VERSÉS
- 1 350 EUROS D'AIDE PAR DOSSIER EN MOYENNE

ALORS POURQUOI PAS VOUS ?

rivesdemoselle.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le tourisme

VOIES CYCLABLES ET PIÉTONNES

Développement de l'usage du vélo sur les voies vertes et la voie bleue.

En 2023, remise du rapport de la Fédération Française de Randonnée 57, présentant un parcours de chemins de randonnées pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR).



Les déchets ménagers

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Optimisation des tournées de collecte afin de limiter l'impact carbone.

Formation à l'écoconduite.



Le balayage des voiries

Optimisation des tournées de balayage afin de limiter l'impact carbone.

> Les actions

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

Le développement durable

INSTALLATION D'ABRIS À PETITE FAUNE à proximité des voies vertes et des piscines (renforcement de la biodiversité et aide à la lutte contre les chenilles processionnaires du chêne et les moustiques autour de ces équipements)

CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE EN LORRAINE (CSFL) : partenariat pour la préservation de la faune sauvage blessée du territoire, depuis juillet 2023.

ESPACES VERTS

- Réduction des tontes et des fauches en pratiquant un traitement différencié permettant de limiter les nuisances et l'impact pour la faune et flore et une réduction d'émission de CO₂.
- Prise en compte du Zéro phytosanitaire, en inscrivant du désherbage manuel.
- Respect des fauches hors période de nidification sur les zones de bassins de rétention conséquentes.
- Projet de plantations en cours dans les espaces verts gérés par Rives de Moselle (renforcement de la biodiversité, captage de CO₂, création d'îlots de fraîcheur).

ECONOMIES D'ÉNERGIES

Éclairage LED des parcs d'activités :

- Accentuer le programme de remplacement des sources lumineuses sodiums énergivores par des sources LED, avec priorisation à l'abaissement nocturne (50 %) suivant une plage horaire nocturne.
- Développement de l'usage de l'éclairage solaire à batterie photovoltaïque pour les projets sans infrastructure ou obsolète.

Mise en place de la sobriété énergétique : réduction des températures et mise en place de plages horaires.

Nouvelles constructions :

- Prise en compte des besoins bioclimatiques avec conception et performance de l'enveloppe du bâtiment, efficacité des systèmes énergétiques, confort été, et indicateurs carbone (émissions de CO₂ associées aux consommations d'énergies primaires), et analyse du cycle de vie des matériaux du bâti, avec priorisation aux matériaux bio-sourcés (RE 2020).

- Mise en place de critères environnementaux dans l'achat public, avec gestion des déchets de chantier pour diminuer l'impact environnemental, tenant compte du tri, stockage, transport, collecte et traitement des déchets.

- Infiltration des eaux de toitures et de parking à la parcelle systématique sur tous les projets intercommunaux.

- Efficacité énergétique et accélération des énergies renouvelables avec projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires (hôtel communautaire / piscine Plein Soleil).

- Marché global de performance avec prise en compte de cibles énergétiques pour la construction de la piscine Plein Soleil.

- Contrôle de la performance avec mise en place d'un plan de mesure et performance tenant compte des diminutions des critères cibles énergétiques sur la piscine Aquarives.

- Inscription des 2 EHPAD communautaires sur la plateforme OPERA pour atteindre l'objectif du décret Tertiaire, avec mise en place d'audits énergétiques.

- Participation à 2 réseaux de chaleur urbain, de Maizières-lès-Metz pour les bâtiments : Maison de santé pluridisciplinaire / hôtel communautaire/ EHPAD/ piscine Plein Soleil, et de Hagondange pour la piscine Aquarives, alimentés en énergie renouvelable, avec comme bénéfice un prix de chaleur stable et maîtrisé, et la mise en place d'un circuit court et durable.



Le développement économique

ZONES D'ACTIVITÉS

· Règles de construction applicables sur Ecoparc en lien avec le développement durable : imperméabilisation des sols limitée, paysagement minimum obligatoire, surfaces vitrées



minimum obligatoire
· Récupération de friches industrielles.
· Campagne d'installation d'ampoules à LED dans les parcs d'activités communautaires. (cf. 2. Economies d'énergies)

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence GEMAPI)

La compétence Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été prise par Rives de Moselle au 1^{er} janvier 2018.

CONCERNANT LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

Afin de préserver la biodiversité, Rives de Moselle s'engage lors des entretiens des cours d'eau présents sur ses parcelles privatives à intervenir uniquement en dehors des périodes de reproduction ou de nidification.

Rives de Moselle travaille actuellement en particulier sur deux cours d'eau sensibles, la Barche et le Feuby afin de :

- Rétablir leur fonctionnement normal, notamment du point de vue hydraulique et environnemental,
- Permettre aux riverains de se réappropriier les cours d'eau et leur entretien,
- Améliorer le cadre de vie,
- Remettre le cours d'eau au centre des territoires.

Ces travaux répondent aussi à la directive cadre sur l'eau qui impose l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et l'amélioration de la biodiversité.

En 2023, Rives de Moselle a finalisé les études et prévoit le démarrage des travaux en 2024.

CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (PI)

Lors de la prise de compétence, Rives de Moselle est devenue gestionnaire des ouvrages hydrauliques classés existant sur son territoire en lieu et place des communes. Il était nécessaire de régulariser réglementairement ces ouvrages, c'est pourquoi Rives de Moselle a engagé des Etudes de Dangers (EDD) qui se sont finalisées en 2023.

De plus, afin de garantir un bon fonctionnement de ces ouvrages, Rives de Moselle réalise un entretien régulier et effectue des Vérifications Techniques Approfondies (VTA). En 2023, Rives de Moselle a engagé des travaux conséquents pour fiabiliser ses installations anti crues en les réhabilitant

et en installant une télégestion permettant d'être alerté immédiatement en cas de défaillance.

Rives de Moselle s'est engagée, en adhérant au syndicat Moselle Aval, dans la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention. Ce programme consiste en la réalisation d'une étude à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval afin d'améliorer la connaissance et la gestion des inondations. Le PAPI d'intention devrait être finalisé en 2024. La hiérarchisation et la mise en œuvre des actions débutera dès 2024.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

En 2022 – 2023, Rives de Moselle s'est engagée dans la réalisation d'un inventaire des zones humides présentes sur son territoire. L'objectif de cette étude est de cartographier les zones humides afin de les caractériser, les hiérarchiser et les préserver. Dès la finalisation de cette étude, prévue en 2024, Rives de Moselle envisage de programmer des travaux d'amélioration du fonctionnement de ces zones et ainsi préserver l'environnement.



La viabilité hivernale (dénégement)

SEL DE DÉNEIGEMENT

- Sensibilisation à l'usage du sel pour les collectivités (impact sur la faune et flore, sur le domaine routier, limitation des circuits et traitement des axes prioritaires).
- Réduction du grammage, traitement des voiries et épandage à asymétrie centrale.

Les déchets ménagers

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Utilisation de l'eau de pluie (récupérée sur la toiture des ateliers et stockée dans des citernes) pour le lavage quotidien des bennes à ordures ménagères

GESTION DES DÉCHETS (RÉDUCTION, VALORISATION)

Mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2021, animations auprès de différents publics sur le tri des déchets, le compostage et le gaspillage alimentaire (écoles, périscolaires et centres de loisirs, adolescents, résidences seniors, entreprises)

> Les actions

COMPOSTAGE

Animations auprès de différents publics (ressource : biodéchets, préservation de la biodiversité du sol)



ECONOMIE CIRCULAIRE

Eco-défis des commerçants et artisans (labellisations depuis 2022), promotion du label Répar'acteurs ; Label Economie circulaire 1^{er} niveau.



RECYCLERIE EN RÉFLEXION

Après une première étude menée en 2021, avec pour objet de vérifier la pertinence de réaliser une recycler sur son territoire, Rives de Moselle a lancé fin 2022, une étude de faisabilité sur un site à proximité de la déchèterie d'Ennery. L'étude doit permettre de dimensionner l'équipement et trouver un exploitant.

La mobilité

MISE EN PLACE DE BORNES DE RÉPARATION POUR VÉLO

Rives de Moselle a récemment innové en matière de développement durable en installant des bornes de réparation le long de ses voies vertes.

Cette initiative favorise non seulement la mobilité douce en encourageant l'utilisation de vélos, mais elle contribue également à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels. En mettant à disposition des outils pour l'entretien et la réparation des vélos, ces bornes diminuent la nécessité de produire de nouveaux équipements, réduisant ainsi l'extraction des ressources et la production de déchets.

De plus, en facilitant l'utilisation des voies vertes, ces bornes



encouragent les habitants à opter pour des modes de transport non polluants, diminuant ainsi la pollution de l'air et sonore, bénéficiant à la faune et à la flore locales. Enfin, ces installations renforcent la connexion des personnes avec leur environnement, sensibilisant à l'importance de sa sauvegarde et des services écosystémiques qu'il fournit.

Le balayage des voiries

- Utilisation de l'eau de pluie récupérée sur la toiture des ateliers et stockée dans des citernes pour remplir les balayeuses.
- Respect des arrêtés préfectoraux « sécheresses ».

Assainissement (eaux usées)

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

En 2022, Rives de Moselle, dans le cadre du développement durable, s'est engagée dans une démarche de fiabilisation de son système d'assainissement. Deux projets d'envergure sont en cours :

- Le premier concerne les effluents provenant de Semécourt, Fèves, Norroy-Le-Veneur et Plesnois. Rives de Moselle a décidé de les faire transiter directement vers la Station d'Épuration des Eaux Usées Bords Moselle située à Hauconcourt par un réseau de refoulement dédié, en augmentant la capacité de pompage pour limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie. Ces travaux démarrent en 2024.
- Le second concerne les effluents provenant d'Argancy, Chailly-Lès-Ennery, Charly-Oradour, Malroy et d'Antilly. Rives de Moselle a décidé de supprimer les stations d'épuration vieillissantes d'Argancy et Antilly et de créer deux postes de refoulement en lieu et place. Ce nouveau schéma de fonctionnement permettra de faire transiter les effluents de ces communes vers la Station d'Épuration des Eaux Usées Bords Moselle située à Hauconcourt qui sera modernisée et présentera des performances épuratoires supérieures, contribuant à une meilleure protection de l'environnement. La suppression de station d'Antilly, qui se rejette actuellement dans un petit cours d'eau en mauvais état (Bévotte), permettra aussi une amélioration sensible la qualité de l'eau de ce cours d'eau.

Les études pour ces deux projets d'envergure se sont finalisées en 2023 et les travaux sont prévus à compter de 2024. Ces projets sont importants pour la préservation de l'environnement, ils sécurisent les réseaux d'assainissement et protègent les cours d'eau en limitant les risques de surverses des effluents vers le milieu naturel.

TRAVAUX SUR LES STATIONS D'ÉPURATION

Rives de Moselle s'est engagée à réhabiliter et moderniser la station d'épuration Bords Moselle située à Hauconcourt. Ce projet permettra de doubler la capacité de la station d'épuration et de fiabiliser le process. En 2023, les études ont été finalisées. Le démarrage des travaux est prévu en 2024.

Ce projet s'intègre dans une démarche vertueuse et environnementale en ayant plusieurs objectifs :

- produire de l'énergie renouvelable, du biogaz, afin de le réinjecter dans le réseau de gaz,
- diminuer la pollution atmosphérique en limitant les transports de boues, en réduisant la quantité de boue par l'ajout d'une étape de méthanisation/déshydratation,
- réutiliser les eaux usées traitées qui seront réinjectées dans le process mais aussi utilisées dans le nettoyage et le curage des réseaux d'assainissement, le nettoyage des voiries et l'arrosage des espaces verts,
- de créer un parc photovoltaïque afin de réduire les consommations énergétiques du process d'environ 30 %
- d'assurer le chauffage des locaux nobles par la réutilisation de la chaleur générée par les surpresseurs.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DE PROJETS RÉPONDANT AUX ENJEUX ET COMPÉTENCES

Accompagnement des communes

TRAVAIL SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

En 2021, Rives de Moselle a signé avec la CAF une convention territoriale globale (CTG).

À travers les 26 actions proposées dans le cadre de la CTG, Rives de Moselle tente d'insuffler une dynamique de projets répondant aux enjeux de plusieurs communes sur des sujets de petite enfance, de jeunesse et d'accompagnement des seniors (livret petite enfance, communication sur le BAFA, actions de lutte contre l'isolement des seniors, ...).

La petite enfance

Depuis 2017, Rives de Moselle est compétente en matière de création et de gestion des nouveaux multi-accueil implantés sur le territoire.

Elle souhaite développer son offre pour proposer des modes de garde adaptés aux besoins des ménages. Outre la simplification de la vie pour les parents, le passage en crèche constitue un premier contact régulier pour les bébés avec d'autres nourrissons.

Rives de Moselle étudie par ailleurs l'ensemble de l'offre disponible sur son territoire et a travaillé en 2023 à l'élaboration d'un cahier des charges pour une étude de recensement des besoins en matière de petite enfance qui sera réalisée en 2024.

CRÉATION DE MULTI-ACCUEILS POUR LA PETITE ENFANCE

En janvier 2022, un premier multi-accueil intercommunal de 60 places a ouvert à Talange. Les enfants des administrés résidant ou travaillant sur le territoire peuvent y être inscrits.

En parallèle, un second multi-accueil a vu le jour sur la commune de Mondelange en septembre 2023, avec là encore, une capacité d'accueil de 60 berceaux.

Les tarifs sont adaptés aux revenus des parents pour que chaque enfant puisse pleinement s'épanouir.



La mobilité

PRATIQUE DU VÉLO

Rives de Moselle a instauré depuis 2021 un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo afin d'encourager son usage pour les déplacements quotidiens. Il concerne les vélos à assistance électrique, les vélos cargos (biporteurs, triporteurs, tandems ou châssis), les vélos pliants et les vélos traditionnels achetés neufs ou d'occasion. Pour encourager la fabrication française, le plafond d'aide financière est réhaussé pour les vélos fabriqués en France.

En termes d'équipements, l'année 2023 a permis de réaliser une étude de faisabilité sur 12 itinéraires cyclables afin de consolider le maillage du réseau dans une logique de mobilité du quotidien.

MOBILITÉ À L'ÉTUDE

Par ailleurs, une étude de préfiguration d'un futur réseau de transport en commun a également été initiée.

➤ Les actions

L'habitat

Rives de Moselle est compétente en matière de politique du logement et du cadre de vie. Forte de ses ambitions en matière d'habitat et de logement, l'intercommunalité a décidé de prendre la compétence aides à la pierre à partir de janvier 2021. Elle a souhaité par cette action affermir sa position de collectivité cheffe de file en la matière. Désormais, l'intercommunalité est en charge d'une part significative des aides de l'Anah, ainsi que de la programmation des agréments de logements sociaux et des aides afférentes. Au cours des années 2022 et 2023, Rives de Moselle a œuvré pour la réalisation de son nouveau PLH 2024-2029. Véritable feuille de route en matière de politique de l'habitat, ce document guidera les actions de l'intercommunalité sur les 6 prochaines années à travers les 5 orientations suivantes :

- Accompagner le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière
 - Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels
 - Poursuivre la requalification du parc de logements existants et la valorisation du cadre de vie
 - Répondre aux besoins des publics spécifiques
 - Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat
- À travers ces 5 orientations, l'intercommunalité souhaite développer une offre de logements cohérente avec les besoins et enjeux du territoire.



Les déchets ménagers

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Communication via des visuels apposés sur les bennes de collecte.

Epanouissement de tous les êtres humains

Le développement durable

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Dans les écoles et auprès de différents publics (tri des déchets, compostage, gaspillage alimentaire).

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Campagne de communication sur les bons gestes citoyens (grand public).



Les déchets ménagers

COMPOSTEURS

La mise à disposition gratuite de composteurs (1 composteur par foyer) a continué à séduire de nombreux foyers. Ainsi en 2022, 196 composteurs ont été distribués aux habitants. Depuis 2011, 4 432 composteurs ont été distribués.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

Conformément à son PLPDMA, la Communauté de Communes sensibilise sa population à la gestion des déchets (tri, réduction et prévention). Pour cela, l'ambassadeur du tri et de la prévention mène des actions tout au long de l'année et ce à destination de différents publics :

Les ménages : communication institutionnelle via le site internet de l'intercommunalité et ses bulletins communautaires, élaboration et distribution du calendrier du tri à chaque foyer, flyers selon les actions ou informations à passer, animations grand public (événements, résidences seniors, foyers jeunesse...).

Les professionnels, les bailleurs, les administrations : communication adaptée en fonction de l'action à mettre en

place (conteneurisation, rappel des consignes...), formation du personnel communal, ...

Les scolaires : 72 animations réalisées en binôme par l'Ambassadeur de tri et la Référente Développement durable de Rives de Moselle, dans 12 écoles élémentaires (1 200 élèves du CP au CM2). Animations également en périscolaire. Le Pôle Déchets a également créé différents supports de communication écrite pour rappeler les consignes en place et promouvoir les bons gestes :

- Flyers « retrait des sacs 2022 »,
- « Calendrier 2022 du tri et de la prévention des déchets » avec la société EVICOM,
- Affiches de rappel des consignes de tri pour certains collectifs ou professionnels,
- Flyer à destination des entrepreneurs, artisans et professionnels du territoire Rives de Moselle concernant l'interdiction d'accéder aux déchèteries communautaires à compter du 1^{er} octobre 2022.



Transition vers une économie circulaire

Le développement durable

ECONOMIE CIRCULAIRE

Eco-défis des commerçants et artisans (labellisations depuis 2022), promotion du label Répar'acteurs, label Economie circulaire 1^{er} niveau.

RECYCLERIE

En réflexion (cf. Les déchets ménagers p. 23).

Le développement économique

ZONES D'ACTIVITÉS

Etude liée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) réalisée par VALO'LAB en 2022, qui a abouti à une étude de marché validant la viabilité d'une conciergerie d'entreprises sur la zone Eurotransit.



